

CODE DE CONDUITE DU PASSAGER

1. Le passager doit respecter les instructions données par le pilote

Il est important de comprendre que le pilote est le seul à pouvoir prendre une décision concernant l'avion et son vol. Avant le départ, il peut décider à tout moment d'annuler le vol. Durant le vol, les passagers doivent s'abstenir de faire tout type de commentaire sur une décision prise par le pilote et doivent éviter de distraire le pilote de son pilotage.

2. Le passager doit respecter les décisions du pilote concernant les dangers météorologiques

Durant leur formation de pilote privé, ces derniers ont reçu des cours sur les conditions météorologiques et sur leurs conséquences de détérioration. Dans le cadre de leur formation, la plupart de pilotes ne sont autorisés à voler seulement en conditions VFR (Visual Flight Rules : vol à vue). Quelques pilotes peuvent avoir une qualification IFR (Instrument Flight Rules : vol aux instruments) et sont alors autorisés à voler sous les conditions IFR. Dans tous les cas, les décisions de vols des pilotes VFR et IFR, le déroutement du vol ou encore l'annulation de ce dernier doivent être respectés. Le passager ne doit pas persuader un pilote de voler dans le cas où celui-ci en décide le contraire ; il prendrait alors le risque de mettre en danger le passager et le pilote.

3. Le passager doit respecter le poids maximum des bagages

L'avion léger sur lequel vous allez voler est très sensible aux variations de poids. Le pilote prend en considération le poids des passagers qui ont été déclarés et celui de leurs bagages, pour connaître le centre de gravité de l'avion. Il est donc obligatoire que les passagers respectent le poids maximum autorisé par le pilote sur l'avion en considération et de ne pas bouger leurs bagages durant le vol. C'est pour toutes ces raisons que le passager doit indiquer un poids précis avant le départ et informer le pilote si celui-ci change.

4. Le passager ne doit pas apporter à bord des marchandises illégales ou risquées

Les passagers ne doivent jamais prendre des marchandises illégales ou risquées avec eux. Si le passager a des doutes sur la dangerosité des marchandises qu'il transporte, il doit en informer le pilote et vérifier avec lui si le transport de ces dernières est possible. Le pilote peut vérifier vos valises à tout moment et refuser de les prendre à bord. Si le pilote vous voit en possession de marchandises dangereuses alors qu'il n'en a pas été informé, il doit refuser de vous embarquer à bord.

5. Le passager être toujours à l'heure

En planifiant le vol, le pilote prend en compte l'heure prévue de départ et d'arrivée ainsi que les phénomènes météorologiques qui peuvent se produire entre temps. Ainsi, il est important que le pilote puisse décoller à l'heure. Dans le cas où le passager n'est pas certain de son heure d'arrivée au point de rencontre, il doit en informer le pilote.

6. Le passager peut annuler avant le vol

Le passager peut annuler le vol à tout moment avant le départ.

7. Le passager doit respecter les règles de sécurité

Les passagers doivent obéir aux principes basiques de sécurité suivants :

- S'abstenir de fumer durant le vol lors que le pilote vous le demande
- Les passagers ne sont jamais autorisés à toucher les instruments, ce qui pourrait provoquer un accident.
- Les passagers ne doivent pas parler quand le pilote utilise la radio, pendant le décollage et l'atterrissage.
- Les passagers ne doivent jamais toucher la porte si le pilote ne leur a pas demandé.
- Les passagers doivent s'abstenir d'utiliser des substances psychoactives (incluant l'alcool avant et pendant le vol).
- Prendre leurs précautions car il n'y pas de toilettes à bord.